

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

A l'origine de la bourse Marie Mourgues, l'acte charitable de Monsieur Jacques Albert Lionnet. Il est originaire de St-Flour où il passe sa jeunesse, il quitte le territoire Sanflorain pour ses études. Diplômé de la faculté de médecine, il sera félicité en 1916 pour son dévouement et son professionnalisme auprès des blessés de la grande guerre. Il exercera jusqu'en 1942 où il trouvera la mort à l'aube de ses 44 ans. N'ayant pas d'héritier direct il lègue à la ville de Saint-Flour. « Je donne et je lègue à la ville de Saint-Flour (Cantal), à charge d'organiser annuellement les revenus de ces biens à des œuvres d'assistance en faveur de la jeunesse studieuse sous forme de bourse ou de toute autre manière qu'en jugera bon annuellement son conseil municipal et en faveur de la vieillesse malheureuse ». Il ajoutera : « J'aimerais que les fondations que pourrait faire la ville de Saint-Flour à l'aide des aréages de mes biens portent le nom de ma mère, Marie Mourgues ».

Le Legs Lyonnet a pour vocation de récompenser la jeunesse studieuse.

ARTICLE 1 : GENERALITES

Tout jeune sanflorain (résidant sur Saint-Flour ou parents résidant sur la commune) âgés de 14 à 25 ans avec un projet d'étude est éligible. Les jeunes peuvent être déjà scolarisé ou avec un projet de scolarisation à venir.

1. La formation

La formation peut-être continue ou en apprentissage.

Les niveaux d'études éligibles à la bourse sont :

- CAP / BEP
- baccalauréat
- DEUG, BTS, DUT, DEUST
- Licence, licence professionnelle
- Formation professionnelle, certification ou qualifiante
- Master, maîtrise

2. Les projets

Le Legs Lionnet Marie Mourgues a pour but de récompenser la jeunesse studieuse, viser l'égalité des chances et l'émergence de talent.

Le jeune devra présenter un projet en lien avec les études. La nature du projet devra être cohérente avec le parcours scolaire ou la réorientation professionnelle du jeune.

Peuvent être financés des projets comme : les frais de scolarité, billet de transport (stage en France ou à l'étranger), achat de matériel spécifique, projet d'étude ...

Ex : un jeune sanflorain apprenti sur la commune de St-FLOUR ayant besoin d'acheter du matériel spécifique lié à son apprentissage.

Remarque : Ne peuvent être subventionnés : frais liés au logement, permis B, alimentation ...

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AIDE FINANCIERE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

La bourse sera directement réglée aux prestataires sur devis ou facture.

(AUCUNE SUBVENTION NE SERA VERSEE DIRECTEMENT AU JEUNE).

Le legs Lionnet Marie Mourgues pourra récompenser 5 jeunes :

- Un prix de l'excellence avec une subvention pouvant aller jusqu'à 1000 €.
- Et 4 autres projets avec une subvention pouvant aller jusqu'à 750€.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

Afin de solliciter le Legs Lionnet Marie Mourgues, un dossier de candidature accompagné de pièces justificatives et d'une lettre de motivation manuscrite doit être remis avant le **26 août 2022** au :

Centre Communal d'Action Sociale

14 avenue de Besserette

15100 SAINT-FLOUR

04.71.60.66.92 - Mme DALLE Julie

Liste des pièces justificatives à fournir suivant votre situation :

- Copie de la carte d'identité
- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Attestation d'entrée en formation
- Inscription ou convocation pour un concours

- Convention de stage
- Copie de la carte étudiante
- Dernier diplôme obtenu
- Devis ou facture
- RIB du prestataire
- Attestation CAF / MSA et / ou attestation bourses
- Lettre de motivation manuscrite
- Dossier de demande complété

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

ARTICLE 4 : COMMISSION D'ATTRIBUTION

La commission d'attribution a été approuvée en conseil municipal, elle est constituée de 5 membres du conseil municipal dont l'adjoint en charge des affaires sociales.

Une fois la date de dépôt des dossiers passée, ces derniers seront présentés à la commission d'attribution pour une pré-sélection.

La commission étudiera les dossiers suivant la pertinence du projet en lien avec le parcours, la motivation du jeune, l'ambition ou encore l'encrage sur le territoire sanflorain.

A la suite de cette présélection, les jeunes peuvent être amenés à venir présenter leur projet et motivation à la commission.

Les jeunes recevront par la suite un courrier de réponse.

Fait à ST-FLOUR

Le 23 mai 2022,

Jérôme GRAS

Adjoint en charge des affaires sociales



